

Cela a commencé par la découverte de quelques millions d'euro retirés en liquide par le principal patron des patrons du Medef, le leader de l'UIMM (Union des industries et métiers métallurgiques). M. Denis Gautier-Sauvagnac, (dit « DGS ») figure éminente du CNPF puis du Medef, faisait retirer régulièrement depuis de longues années, des centaines de milliers, des millions d'euro en liquide... Les enquêteurs ont parlé de 2 millions d'euro, puis de 7 millions retirés de la Banque Martin-Maurel. Puis de 2 millions... par an. On en est vite arrivé à 20 millions d'euro : on en trouvait partout, dans les coffres de DGS, à Paris comme à Marseille. Dans un coffre privé de DGS, il auraient même été trouvés 300 000 euro : un emprunt qu'il se faisait à lui-même au nom de son organisation, pourquoi se gêner ? à rembourser en 2013 ! Dans sa comptabilité, cela figurait sur papier simple ! Et apparemment cela servait pour acheter un appartement « à la découpe », de 190 m² à l'Etoile au prix ridiculement bas de 331 000 euro, à la suite d'un tuyau d'initié...

Non seulement les chefs du patronat n'ont pas nié l'existence de cette « caisse noire », de ce « pactole », de ces « fonds secrets », (comment appeler cela ?), mais ils ont avoué sans vergogne, que c'était une fort ancienne pratique ! « *Donner des espèces à divers partenaires dans la vie sociale (c'est) dans la continuité historique de l'UIMM, dans sa mission de recherche du dialogue social* » écrit François Ceyrac, ex-président de l'UIMM et du CNPF (1969-1973), ainsi que deux de ses successeurs, Arnaud Leenhardt (1992-1999), et Daniel Dewavrin (1999-2006) qui renouvellent publiquement leur confiance à DGS. Ils ont fait pareil de leur temps ! Ainsi de perquisition en perquisition, en arrive-t-on au chiffre fabuleux de 160 millions d'euro détournés en liquide pour l'essentiel sur un « trésor de guerre » placé en banque de 600 millions d'euro. Interviewé, François Ceyrac, affirme que « *ce que l'on prétend découvrir aujourd'hui, n'est pas un mystère pour tout le monde, c'est même assez largement connu (de qui ?). Ce qui frappe l'opinion, j'en ai pleinement conscience, c'est l'importance des sommes en jeu. (...)* » « *On peut penser qu'autrefois, c'était même beaucoup plus* » (sic) !

D'où vient cet argent fabuleux ?

Cet argent nous dit-on est constitué de « cotisations volontaires et supplémentaires », il ne s'agit en aucun cas des cotisations annuelles des adhérents. Au-delà de leur « cotisation normale » explique M. Ceyrac, des entreprises versaient « d'autres cotisations » dûment déclarées et pas en espèces sur un compte bancaire ». Mais pourquoi deux types de cotisations alors ? Pourquoi deux versements séparés ? DGS assure que l'argent liquide provenait d'un seul fonds informel, baptisé « Entraide pour les industries métallurgiques » (Epim).

Créée, selon lui, en 1972, cette caisse de secours sans existence juridique ne serait que la résurgence d'une première structure ouverte après les grandes grèves de 1947. À l'origine, 2.000 entreprises y cotisaient, sur la base du volontariat, à hauteur de 0,02 % de leur masse salariale, laquelle représentait 1,3 million de salariés, soit la moitié des effectifs de la métallurgie. Aujourd'hui, elles ne sont plus qu'une centaine à verser une contribution de 0,004 % .

Sur quelle ligne de leur comptabilité figurent ces sommes ? Sur quelles sommes non versées ailleurs (fisc, salaires, cotisations sociales) figurent-elles ? Et tout cela fournit 600 millions d'euro d'avoir qui sont distribués au moins à raison de 2 millions par an, *en espèces* ? (Ce qui, de source policière, pèserait 24 à 32 kilos selon les coupures employées, et tiendrait dans quatre attachés-cases). Au fil du temps, entre les cotisations amassées et les indemnités effectivement versées par les

entreprises, un pactole de 160 millions d'euro a été constitué. Placé en sicav et autres obligations, via une trentaine de comptes bancaires, (pourquoi tant de comptes différents ? Lesquels ?) il rapporte des intérêts et s'élève actuellement à 290 millions d'euro, a déclaré « DGS », à quoi s'ajoutent des plus-values « latentes » (sic : la valeur des placements en Bourse ?) d'environ 300 millions d'euro. Au total, l'UIMM dispose donc d'un potentiel de près de 600 millions d'euro, selon « Le Parisien ». Selon d'anciens responsables, cela aurait pu atteindre un milliard.

Qui savait ?

Mme Laurence Parisot a toujours le sens extraordinaire des formules. En tant que patronne du Medef, responsable élue des fédérations qui y sont liées, elle a une expression inouïe : « Beaucoup savaient inconsciemment » !

Le « savoir inconscient et collectif » est une notion nouvelle vraiment fascinante.

« Beaucoup » savaient : c'est-à-dire tout le conseil de l'UIMM, tout le conseil du Medef.

La page 20 des statuts actuels du Medef consultable sur Internet, est entièrement consacrée aux « cotisations - comité financier » : elle explique dans son article 16, l'assiette, le calcul, le règlement des cotisations, celles des organisations professionnelles, des organisations territoriales, des organisations des membres associées et des personnes morales admises à participer, elle décrit le « comité financier » qui procède aux examens des situations des organisations concernées, il y est même prévu un « audit des comptes ». Mme Parisot affirme que c'est « ubuesque », (est-ce bien le mot approprié ?) qu'elle « ignorait tout », qu'elle se « sent salie », elle appelle à la « transparence » et propose... de changer les « statuts du Medef » ! Mais c'est du pipo : cette transparence y est déjà prévue...

Mme Parisot en rajoute : « Non seulement je ne savais rien, mais je ne comprends même pas. (...) Je suis abasourdie, on ne peut pas défendre l'indéfendable (sic) » sur Europe n°1, puis « Nous sommes libérés par cette révélation, c'est une nouvelle vie qui commence » (sic) « Certains utilisent le mot crise, c'est moins une crise qu'une convulsion qui va permettre d'accoucher d'autre chose, allant vers la modernité et l'ouverture » (sic). La voilà qui se décrète purifiée, en quelque sorte. Elle ose même, en conférence de presse, affirmer : « Cette affaire et ces révélations, ça me fait l'effet de la révélation d'un secret de famille ». (sic). Est-ce ce genre de secret où l'oncle a violé la petite-nièce et que l'on n'ose pas évoquer ?

« C'est quelque chose que nous ignorions totalement pour l'UIMM et que sûrement nous ignorons pour d'autres ». Ah, quel aveu de plus ? Il y en aurait « d'autres » que l'UIMM qui seraient concernées par le même « problème » parmi les organisations du Medef ? M. De Callan et d'autres auraient touché ? Mme Parisot ne le sait pas « consciemment » alors que les statuts actuels du Medef qu'elle dirige depuis deux ans, lui permettent, *lui imposent* parfaitement de tout savoir.

Et si on le lui a caché, en dépit des statuts, et alors que cela existait depuis si longtemps, alors que c'était aussi « gros », comment a-t-elle fait pour ne pas voir ? Elle n'a pas cherché ou bien elle a fermé les yeux ? Qui le lui cachait ? Si c'était légal, normal, usuel, ancien, pour quelles raisons le lui cachait-on ?

Depuis quand ?

« **Cela fonctionnait depuis 123 ans** » affirme Yvon Gattaz, président du CNPF de 1981 à 1986. D'autres expliquent que cela remonte à l'après-guerre, 1947. D'autres encore à l'après-mai 68, en 1973. Ce qui veut dire que le « besoin » de ces fonds corrupteurs se serait fait sentir soit à cause de la guerre froide, soit à cause de la peur de mai 68. D'autres font mine de s'étonner : pourquoi est-ce que cela n'éclate qu'aujourd'hui ? Comme si, en fait, on devait suggérer que c'était le Medef qui était victime d'un « complot » contre lui ! Ce qui est quand même une façon extraordinaire de « retourner » les faits ! Le comploteur se verrait démasquer à un moment « opportun » : par qui ? Pourquoi ? Par son ami Sarkozy parvenu au pouvoir ? Quelle stupidité : croit-on que Sarkozy a un intérêt à se heurter à une puissance telle que l'UIMM et le Medef réunis ? À faire ce qu'en 123 ans, aucun pouvoir n'a pu faire ?

La vraie question n'est-elle pas : pourquoi y a-t-il eu une telle complicité pour masquer cela pendant tant d'années ? Les textes sur le blanchiment d'argent et les retraits en liquide ne datent pas d'aujourd'hui. On nous explique qu'il y a eu plusieurs signalements au Parquet depuis l'an 2000 ? Qui a empêché que l'enquête ne se déclenche plus tôt ? Il fallait que l'UIMM soit sûre d'elle pour continuer le même système de retraits en liquide en dépit des premières alertes !

Cela relève-t-il du droit syndical ?

Les leaders du Medef plaident qu'il s'agit d'une vieille pratique remontant à la loi Waldeck-Rousseau de 1884. Le Medef qui se veut si « moderne », si empressé de changer le modèle social français archaïque, s'est donc volontairement conformé à une si vieille loi, si peu appropriée ?

C'est encore faux.

La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, reconnaît les syndicats mais hors de l'entreprise et des lieux de travail. Elle ne peut en aucun cas régler le versement d'argent par les entreprises !

« *Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes, exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement* » affirme cette loi, qui accorde également à ces syndicats « *le droit d'ester en justice* », de disposer du produit de leurs cotisations, d'acquérir les immeubles nécessaires à leur activité, de constituer des caisses de secours mutuels ou de retraites. La notion de « secours mutuel » correspond-elle bien à l'usage des gigantesques fonds de DGS ? Non, et ainsi que le reconnaît un membre du bureau de l'« Epim » : « **Cet argent sert aussi en préventif auprès des syndicats, pour éviter la grève** ». Ce qui ne correspond ni à la notion de « secours mutuel » ni à celle du paiement des retraites prévues par la loi de 1884.

La loi Waldeck-Rousseau précise que les syndicats professionnels peuvent, certes, former des « unions » de syndicats, mais ces « unions » ne peuvent, elles, ni posséder d'immeubles, ni entamer des actions en justice.

Le Medef et l'UIMM sont des « unions » ! « **Le Medef, selon ses propres statuts est une association loi 1901, non un syndicat professionnel** » Cela est écrit noir sur blanc sur le diagramme du site patronal à la page : « *Nature du Medef et pouvoir normatif de l'interprofession nationale et territoriale au regard de la négociation collective* ».

« *Le Medef national est une association loi 1901 constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts* ».

Seules « *les organisations professionnelles sont des syndicats professionnels loi 1884 dotés de la représentativité légale* ». Le Medef est souvent spécialiste, aux prud'hommes, en TI ou TGI, de mettre en cause les droits d'ester en justice de syndicats de salariés pourtant bien mieux habilités que le Medef et l'Union des IMM. Mais le voilà soudain approximatif : ce serait la loi Waldeck-Rousseau qui l'autoriserait à drainer en secret des millions d'euro en liquide et à en faire... ce que ses gestionnaires veulent.

Quelle enquête ?

Elle ne va pas vite cette enquête. On dirait qu'elle marche sur des œufs. La justice avait été informée par un signalement sur ces retraits de fonds entre 2000 et 2006 provenant de la cellule de lutte contre le blanchiment du ministère de l'Economie et des Finances (*Tracfin est un service d'enquête indépendant de son autorité de tutelle : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins*). Interrogé par la banque sur ces retraits, M. Gautier-Sauvagnac, aurait expliqué que ces fonds étaient « *consacrés aux oeuvres sociales de la métallurgie et plus particulièrement aux retraités ou malades du secteur* » selon le Figaro. Retraités et malades du secteur seront contents de le savoir... C'est parce que les retraits ont continué en 2007 que le parquet de Paris a ouvert une « *enquête préliminaire* » pour abus de confiance ». On nous indique qu'une information judiciaire *pourrait* être ouverte.

Ce qui est extraordinaire c'est qu'on ne voit pas les images des intéressés convoqués à la police, répondant à un juge. En attendant, Denis Gautier-Sauvagnac poursuit ses activités. Mme Parisot poursuit ses activités. On attend des mises en examen qui traînent. Tous demeurent libres et peuvent se rencontrer, se concerter, effacer les traces, les preuves.

Dans n'importe quel autre cas, pour des sommes d'argent bien moindres, la justice de Mme Rachida Dati serait plus exigeante : elle fixerait déjà les peines planchers ! Rarement une association qui pourrait être de « *malfaiteurs* » bénéficie d'une telle mansuétude. Personne ne met les nombreux complices possibles de détournement de cette ampleur en prison préventive, et les « *perquisitions* » sont bien discrètes, polies, avec très peu de « *fuites* ».

On remarquera que les « *journalistes d'investigation* » ne sont pas sur le coup. Personne n'entreprend d'enquêter sur la loi de 1884, sur les statuts du Medef, sur les entreprises qui cotisent. La grande presse se contente des dépêches et fait un service minimum d'information. Il n'y a pas d'équipe pour chercher les informations comme pour le Rainbow Warrior ou Urba. Le traitement est plus modeste que pour les abus de biens sociaux de la Mairie de Paris sous Chirac.

Pour 600 millions d'euro, et des dizaines de millions en liquide, voilà bien peu d'efforts.

Ils orientent la malversation vers les syndicats de salariés

Tout de suite, les articles officiels de la grande presse ont laissé entendre que la discrétion était nécessaire, car DGS a affirmé qu'il s'agissait de « *fluidifier les relations sociales* ». Forcément, ce ne sont pas les groupes Dassault et

Lagardère qui vont cracher le morceau ! Alors, de façon « entendue », la grande presse fait semblant d'être magnanime en ne remuant pas trop la « boue », n'est-ce pas ? Si c'est pour le bien des syndicats, où si ceux-ci sont mouillés, il ne faudrait pas les mettre en cause !

Depuis quand le Figaro protège-t-il les syndicats de salariés ? S'il y a des corrompus au niveau de ces syndicats, pourquoi ratent-ils l'occasion de le faire savoir ? Voilà les grands médias qui s'interrogent doctement pour étudier le financement... des syndicats de salariés. Comme si le « lien » était naturel, évident, direct.

Le Medef propose de mettre cette question en débat alors que cela fait de nombreuses années qu'elle l'est, et qu'ils la refusent. Il existe sur ce sujet, des projets de loi de la gauche, depuis belle lurette, dont le patronat n'a jamais voulu discuter. D&S a rédigé depuis longtemps, rédigé des propositions en ce sens, mais ce n'est pas le sujet, ni le moment.

Pour détourner l'attention des malversations de l'UIMM et du Medef, DGS, Parisot suggèrent que c'est la faute aux organisations de salariés, pas celle des unions patronales. Les unes étaient demandeuses (syndicats pourris) et les dernières étaient généreuses (patrons éclairés). Finalement DGS ne voulait qu'aider les pauvres syndicats de salariés qui, sans cela, n'ont pas le sou. Quels syndicats ? Quels syndicalistes ? DGS refuse de « parler » : la police ne lui met pas un spot de lumière et de la fumée dans les yeux pour le forcer à avouer. DGS le clame : il n'est pas un « donneur ». Mais DGS était le spécialiste des « négociations » avec les syndicats : très fort pour mettre tout le monde autour de la table, et pour les dessous-de-table, laisse-t-on entendre. Tout cela revient à salir les syndicats de salariés sans aucune preuve : pour l'instant, les seules « mains sales » ce sont celles de DGS.

Car tous les syndicats, eux, nient. Alors où va l'argent ?

La CGT examine même les moyens de porter une plainte efficace pour dénonciation calomnieuse.

Le Monde, sous la plume de Patrick Roger, suggère : l'argent de l'UIMM aurait pu servir pour la campagne de Giscard d'Estaing en 1974 ou pour d'autres campagnes de la droite. Ah, il ne s'agit plus de syndicalisme, là. Ni de « secours mutuel » et sûrement pas de la loi Waldeck-Rousseau. Il est suggéré aussi que cela pourrait servir plus récemment et systématiquement à « faire passer des amendements ». Au Sénat en 2002 et 2004, quelques études de cas suffisent à démontrer l'efficacité du lobbying patronal auprès de certains élus et groupes parlementaires. Douteux ? Le journaliste conclut : « L'enchaînement des faits conduit pourtant à s'interroger sur les facilités dont dispose l'union patronale de la métallurgie pour trouver au sein du Parlement les relais par l'intermédiaire desquels ses positions peuvent être défendues ».

Posons la question légitime : n'est-ce pas à cela que servent les retraits en liquide ? « Fluidifier les relations sociales » est devenu nouveau pseudonyme de « corruption ». Cela consisterait donc à corrompre des élus de droite ? Les enquêteurs de la brigade financière ont noté des « pics de retraits en espèces » sur les comptes de l'UIMM dans la période précédant les années d'élection présidentielle en 2002 et 2007... De quelle « fluidification » s'agissait-il ?

« Certains salariés de l'UIMM percevaient sur cet argent, jusqu'en décembre 2006, des primes en espèces de 10.000 euros par an en moyenne ». Tout les perquisitionnés reconnaissent avoir « touché ». Est-ce à dire que c'était un moyen

de ne pas payer les cotisations sociales ? DGS commettait des fraudes à l'Urssaf - en plus ?

On attend le démenti ou les éclaircissements, car avec des millions en liquide tout est possible : après tout DGS n'est-il pas un financeur de terroristes, un blanchisseur d'argent sale ? S'ils ont besoin de se cacher avec des « espèces » c'est que leur trafic n'est pas avouable, non ? S'il s'agissait d'une bonne cause, DGS n'hésiterait pas à expliquer et à « donner des noms ». Pourquoi Mme Parisot se dit-elle « salie » par l'affaire ?

Parce que le patronat aurait payé des « jaunes » ? Des briseurs de grèves ? « Des commandos anti-syndicaux ? Des dirigeants syndicaux pour qu'ils ne défendent pas leurs mandants ? Des syndicats entiers auraient été subvertis par le patronat ?

"Ces fonds ont servi à indemniser les entreprises qui sollicitaient notre secours *après un conflit*", dit DGS dans Le Monde du 23 octobre. Selon lui, 170 millions d'euro auraient ainsi été utilisés. En gros, il faussait « la concurrence libre » et protégeait certaines entreprises des augmentations de salaires de leurs ouvriers ?

Il existe, on le sait, des cas légaux de financement de syndicat par accord dans les entreprises : par exemple, Sanofi-Aventis signe des accords avec ses syndicats représentatifs et leur verse, telle année, 600 000 euro : mais cela fait l'objet d'un accord publié, déposé aux services des conventions collectives, avec toutes les signatures, côté employeur, (en l'occurrence y figure même la signature de François Sarkozy) et côté salarié (tous les syndicats sans exception). On peut en penser ce qu'on veut mais ce sont des signatures officielles, explicites, légales, *pas des versements en « espèces »*. *Cela prouve a contrario que les versements en espèces sont « sales » et que la corruption est certaine. Deux millions de liquide par an !*

A n'importe quel prix, le profit maximum « avec les dents » ?

La thèse de Sarkozy c'est qu'en aidant les riches à s'enrichir, cela développera la croissance, car la fortune des uns crée la fortune des autres. D'où son « paquet fiscal », son « bouclier fiscal » pour protéger des gens comme Gautier-Sauvagnac et Lagardère. Leur donner plus, les motiver au maximum : car ce sont, pense-t-il, ces géants de l'entreprise qui prennent des risques et qui créent la richesse. Mais cela ne marche pas, bien sur : ces gens ne sont que de médiocres exploitateurs avec des visions à court terme, qui n'ont rien de philanthropique, ni de généreux. Ce que l'état leur donne, ils le prennent mais n'en ont jamais assez, plus ils en ont, plus ils en veulent et plus ils prennent des mesures pour accroître leur pouvoir et leur fortune. Les « initiés » d'EADS et ceux de l'UIMM, du MEDEF, c'est le même monde, ce sont les protecteurs de Sarkozy, ceux qui le rejoignent au Fouquet's, sur le Paloma, à Wolfeborro, ceux qui l'ont hissé de la Mairie de Neuilly à l'Élysée.

Ce sont ceux qui à Jouy-en-Josas, rassemblé par milliers en « université du Medef », font à Sarkozy une « standing ovation ». Ce sont les 500 familles qui ont gagné 80 millions d'euro de plus l'an passé par rapport à l'année précédente et qui ne réinvestissent pas ! Mme Parisot n'est que la 273^e sur ces 550 fortunes, elle qui plaide la précarité pour toutes et tous !

Un patron sur deux du CAC 40 était mis en examen, il y a encore dix ans. C'est le milieu des « affaires », des Loïc-Prigent, des Boubilil, etc. des initiés

d'Orange-Bouygues-SFR récemment condamnés à 400 000 euro d'amende (seulement) pour "entente illicite". De ceux qui gagnent mille fois le Smic, des stocks option non imposées, des parachutes dorés, et qui se font encore réparer leur sale de bain sur le compte de l'entreprise qu'ils dirigent. C'est ce milieu que M Sarkozy et Mme Dati ont l'immense culot de vouloir surprotéger en proposant actuellement de faire adopter une loi pour dépénaliser le "droit des affaires" ! Pour aller chercher la croissance « avec les dents », il faudrait faciliter ce genre de « caisse noire patronale » et pire encore.

Les « initiés d'EADS sont aussi bien traités par la « justice » de Mme Dati que les équipes complices de l'UIMM et du Medef : ils ne sont pas en prison préventive, comme le seraient des vulgaires quidams pour moins que cela. Ils peuvent se concerter pour leur défense, ils peuvent effacer les preuves, dissimuler leurs malversations, ils refusent cyniquement d'expliquer, les uns, comment ils ont réussi à prendre 800 000 millions d'euro en vendant « habilement » leurs actions, les autres, ce qu'ils ont fait de leurs dizaines de millions d'euro secrets en liquide. Et tandis qu'on alourdit la loi du petit, du pauvre, de l'exclu, Sarkozy s'est engagé à demander au Parlement d'alléger les lois et les contrôles pour ces grands affairistes !

La mentalité de ces « entrepreneurs-là » est entièrement révélée, projetée sur grand écran, au travers de cette affaire : la prétendue « libre concurrence » capitaliste n'a rien de sain, elle repose sur ce type de corruption : délit d'initiés et pots-de-vin en liquide. Ce n'est pas « la croissance » qu'ils vont chercher « avec les dents » mais leurs profits sans limites. Copains et coquins, complices et associés, initiés et cyniques, ne sont pas des « risquophiles » ni des créateurs de richesses : ils s'assurent avant tout contre tout risque en détruisant les droits du travail, en corrompant des élus, et en cherchant à briser, par des caisses secrètes, le droit de grève pourtant constitutionnel. Avec les dents, avec les dents !

Gérard Filoche, le 23 octobre 2007